

**Avis SAFER**



**SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**  
**Appel à candidatures**

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :  
**AS 38 22 0052 01** : superficie totale : 2 ha 16 a 35 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation et dépendances non agricoles. Parcellaire : VILLENEUVE-DE-MARC (2 ha 16 a 35 ca) - 'Des valaisais' : B- 52 - 'Les valaisais' : B- 50- 51. Zonage : VILLENEUVE-DE-MARC : A. Occupé sur partie  
**AS 38 22 0057 01** : superficie totale : 5 ha 86 a 99 ca dont 83 a 33 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Ruines ou bâtiments en très mauvais état. Parcellaire : CORBELIN (5 ha 86 a 99 ca) - 'Du sault du loup' : B- 113 - 'Petelin' : B- 102- 103- 104- 105- 110- 112- 114(J)- 114(K)- 118 - 'Pre voguet' : B- 46. Zonage : CORBELIN : A - N. Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **09/04/2022** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer [www.safer-aura.fr](http://www.safer-aura.fr), soit par mail à [direction38@safer-aura.fr](mailto:direction38@safer-aura.fr) (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 44, avenue Marcellin Berthelot - 38029 GRENOBLE Cedex 02 - Tél : 04 38 49 91 30 Mail : [direction38@safer-aura.fr](mailto:direction38@safer-aura.fr).

**DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL /** Afin de faciliter les démarches du public cible, la commande des kits de dépistage peut se faire en ligne.

# Des kits à commander en ligne

Le dépistage du cancer colorectal repose sur un test immunologique qui décèle la présence de sang dans les selles. En effet, ce cancer se développe en général à partir de polypes sur la paroi du colon et du rectum. Jusqu'à présent, le kit de dépistage était remis par un médecin lors d'une consultation. Prochainement, les personnes qui recevront le courrier d'invitation au dépistage auront également la possibilité de se rendre sur le site [depistage-colorectal.fr](http://depistage-colorectal.fr) pour le commander à partir de leur numéro d'invitation, après avoir rempli un questionnaire pour vérifier qu'elles sont bien concernées. Le kit sera envoyé directement à leur domicile sous une quinzaine de jours. Les coordonnées du médecin traitant seront à indiquer sur le document à renvoyer avec le prélèvement, afin qu'il puisse recevoir les résultats.

**Un test facile et rapide, chez soi**

Si le résultat du test est positif (environ 4% des cas), une coloscopie est nécessaire pour rechercher l'origine du saignement. « Le dépistage sert à découvrir des polypes qu'on pourra retirer avant qu'ils n'évoluent en cancer », explique le docteur Catherine Exbrayat, médecin référent régional pour le dépistage des cancers colorectaux. « On peut aussi diagnostiquer des cancers à un stade débutant, pour lesquels on peut faire un traitement qui sera plus simple et plus efficace. »

En Isère et dans la région, le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers Auvergne-Rhône-Alpes (CRCDC AURA) coordonne le programme de dépistage. En l'absence de symptômes et de facteurs de risque, il invite tous les deux ans les hommes et femmes âgés de 50 à 74 ans à réaliser un test. Le prélèvement, à faire chez soi, est simple, rapide, indolore et « propre ». Il suffit ensuite de l'envoyer pour analyse dans l'enveloppe fournie. Le test est pris en charge à 100% par l'assurance-maladie, sans avance de frais.

La liste des actions régulièrement actualisée, est accessible en flashant ce QR code



Retrouvez plus d'info sur le dépistage du cancer colorectal et des témoignages en vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=01PDGPgBYA&t=6s>

## De plus en plus de dépistage ✓

Le cancer colorectal reste le deuxième cancer le plus meurtrier en France. Avec un taux de 37% en 2020-2021, la participation au programme de dépistage est en augmentation dans notre région. Elle est de 46,6% en Isère mais cela reste toutefois insuffisant. En mettant à leur disposition un moyen complémentaire pour obtenir le kit, le centre de coordination contre le cancer espère faciliter l'accès de plus de personnes concernées par ce programme. Le cancer colorectal touche les hommes comme les femmes, le plus souvent après 50 ans. 43 000 nouveaux cas sont diagnostiqués chaque année, et 17 000 décès sont enregistrés. Or, lorsqu'il est détecté tôt, un cancer colorectal se guérit dans 9 cas sur 10. ■

# Notez-le

**CONTACTER LA MSA /** Depuis le 14 février, les particuliers et les professionnels agricoles disposent de lignes dédiées pour joindre la MSA, selon la nature de leur besoin. L'ancien numéro de téléphone ne sera plus accessible à compter du 31 mars.

## Des lignes dédiées pour joindre la MSA

Pour des appels liés l'accès aux droits, aux prestations, aux remboursements etc...en lien avec un dossier personnel, il faut composer le **04 76 88 76 00**.

Un appel pour le dossier d'une entreprise (paiement des cotisations, embauche et déclaration de salariés etc...), doit être fait au **04 76 88 77 00**.

Le bon réflexe est d'enregistrer les numéros dans les contacts de son téléphone pour les avoir toujours à disposition ou pour savoir que c'est la MSA qui appelle. Par ailleurs, l'ancien numéro de la MSA ne sera plus accessible au-delà du 31 mars 2022.

**Des moyens de contact adaptés à chaque disponibilité**

Pour joindre la MSA, plusieurs canaux de contact sont possibles, en fonction des préférences de chacun :

- Par messagerie sécurisée accessible dans Mon espace privé MSA (compte à créer en ligne), rubrique « Contacts et échanges » : 7 jours/7 et 24h/24
- Par téléphone en composant le 04 76 88 76 00 pour une situation personnelle ou le 04 76 88 77 00 pour le dossier d'une entreprise : du lundi au vendredi, de 8h à 17h (moins d'affluence entre 12h et 13h30)
- Par courrier postal en écrivant à MSA Alpes du Nord - 73016 Chambéry Cedex Des lignes directes pour les situations spécifiques

Lorsqu'un appel concerne une situation spécifique nécessitant de joindre des interlocuteurs MSA pour un accompagnement social, la santé et les conditions de travail de vos salariés ou des solutions de paiement des cotisations, on peut composer les lignes directes des services MSA concernés.

- **Action sanitaire et sociale** : 04 79 62 89 21 (Savoie et Haute-Savoie) ou 04 76 88 76 20 (Isère)
  - **Contrôle médical** : 04 79 62 87 09
  - **Santé sécurité au travail** : 04 79 62 87 71
  - **Recouvrement - Contentieux** : 04 76 88 76 92
- Plus d'information sur [alpesdunord.msa.fr](http://alpesdunord.msa.fr) ■

**CINÉMA / « Mauvaise graine » à Saint-Laurent-du-Pont**

Fanny est officiellement productrice de plantes aromatiques et médicinales. Elle s'est formée par correspondance au Québec pour devenir herboriste car, en France, le diplôme n'est plus délivré depuis 1941. Installée dans le massif des Bauges en Savoie, elle officie dans la nature et dans son labo de transformation. Elle travaille avec simplicité, passion et respect de la terre et des hommes, malgré la complexité législative qui accompagne sa profession.

Fanny transmet ses connaissances, ses savoirs-faire qu'elle a elle-même appris d'autres passionnés. Elle incarne ses valeurs par ses choix quotidiens et la façon dont elle pratique son métier.

« Mauvaise graine », est le troisième documentaire réalisé par Bérangère Hauet. Il dresse le portrait de cette productrice et, à travers lui, aborde la question de la reconnaissance du métier d'herboriste interdit en France, et interroge la reprise en main de la manière dont on se soigne. Il est produit par « Helio Films », une association, implantée en plein cœur des Bauges, qui soutient la production, la réalisation et la diffusion de films, en favorisant le débat et le décloisonnement des publics. Elle s'intéresse particulièrement « aux sujets de société, en prise avec les questionnements de notre époque ».

Une projection de ce film est prévu le jeudi 31 mars au Cinéma le Cartus à Saint-Laurent-du-Pont. Des producteurs de plantes aromatiques et médicinales de Chartreuse, dont certains comme Thida Ao, productrice à Saint-Pierre-d'Entremont, qui apparaissent dans le film, participeront à cette soirée pour débattre avec les participants après la projection. ■



Isabelle Brenguier

# FORMATION

## Utiliser de manière autonome TéléPAC



DATES PROGRAMME

- Les erreurs les plus fréquentes en 2021
- Nouveautés PAC 2022
- TéléPAC - étapes, techniques & points d'attentions
- Contrôles PAC et Conditionnalité
- Mise en pratique
- PAC 2023 - les points de vigilance

Inscriptions au 04 76 20 68 09  
Prérequis stagiaire : savoir utiliser un ordinateur

vendredi 15 avril	Lycée horticole - Tour du Pin
mardi 19 avril	CCMV - Villard-de-Lans
jeudi 21 avril	Lycée agricole - La Côte-St-André
mardi 26 avril	Maison des Agriculteurs - Grenoble
jeudi 28 avril	Lycée agricole - La Côte-St-André
mardi 3 mai	Lycée horticole - Tour du Pin
jeudi 5 mai	Lycée St-Exupéry - St-Siméon-de-Bressieux

Limité à 12 personnes/jour de 9h30 à 17h30 -

Gratuit pour les ayants-droits VIVEA. Une attestation vous sera remise à l'issue de la formation.